



OIC/7-MCFSAD/2016/RES.-FINAL

**RESOLUTION
DE
LA SEPTIEME CONFERENCE MINISTERIELLE

SUR
LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT
AGRICOLE**

**ASTANA, RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN
26-28 AVRIL 2016**

**RÉSOLUTION
SUR
LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
DANS LES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

La Septième Conférence Ministérielle sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole tenue, à Astana, République du Kazakhstan, du 26 au 28 avril 2016,

Réaffirmant les dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique qui encouragent les activités visant à renforcer la coopération socio-économique intra-OCI ;

Rappelant l'Accord général sur la Coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI, adopté en vertu de la Résolution n° 1/8-E de la Huitième session du CMAE, tenue à Tripoli, en Libye, du 16 au 22 mai 1977 ;

Rappelant également le Programme d'action décennal adopté par la troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue à La Mecque, en Arabie Saoudite, les 7-8 Décembre 2005 et, en particulier, son soutien, entre autres, à l'industrialisation, à la promotion du commerce et de l'investissement, au transfert de technologie et à la réduction du fardeau de la dette et de la pauvreté ;

Réaffirmant les résolutions antérieures sur l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire et, tout particulièrement, la Résolution adoptée par la 6^{ème} Conférence ministérielle sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole, tenue à Istanbul, en République de Turquie, du 3 au 6 octobre 2011 ;

Réitérant toutes les résolutions pertinentes adoptées par les différentes sessions du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, en particulier celles se rapportant aux programmes, projets et activités dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ;

Rappelant l'adoption du Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire par la 40^{ème} Session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI, tenue à Conakry, en République de Guinée, du 9 au 11 décembre 2013 ;

Notant que 29 Etats membres de l'OCI ont signé le Statut de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire, et que 4 pays membres l'ont ratifié à ce jour ;

Soulignant le rôle de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire, nouvellement créée, en tant qu'institution spécialisée de l'OCI, en matière de coordination et de mise en œuvre des politiques et programmes de l'OCI dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire ;

Réitérant les appels antérieurs lancés aux Etats membres de l'OCI en vue de synchroniser leurs plans nationaux de développement agricole avec les priorités de l'OCI en matière d'agriculture, de développement rural et de sécurité alimentaire ;

Renouvelant l'appel aux Etats membres de l'OCI en faveur de l'allocation d'un minimum de 6% de leurs budgets nationaux aux programmes de développement agricole et de sécurité alimentaire ;

Notant que la faible productivité de l'agriculture conjuguée à l'insécurité alimentaire continuent de générer de sérieux défis socioéconomiques, aussi bien pour les ménages que pour les décideurs dans plusieurs pays membres de l'OCI ;

Consciente du potentiel du secteur agricole à générer des richesses et des bénéfices sociaux, et à contribuer au développement des économies nationales, ainsi que de son importance dans la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les Etats membres de l'OCI ;

Considérant la nécessité de tirer profit des dotations agricoles des Etats membres de l'OCI, à travers le développement des chaînes de valeur, l'accélération des flux commerciaux et le marketing ;

Réaffirmant la nécessité d'une synergie, d'une coordination et d'une mise en œuvre optimale de l'ensemble des programmes de sécurité alimentaire de l'OCI, y compris les programmes entrepris à l'initiative des pays et les programmes régionaux ;

Rappelant les résultats issus des divers symposiums, ateliers et réunions du Groupe d'experts sur l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire, organisés par les différents Etats membres et institutions de l'OCI ;

Tenant compte des rapports sur les activités des différentes institutions de l'OCI opérant dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire, à savoir : le SESRIC, le Groupe de la BID, la CICIA et l'INMPI ;

Prenant également en considération les résultats de la Session inaugurale de l'Assemblée générale de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire, tenue, simultanément, à Astana, en République du Kazakhstan, du 26 au 28 avril 2016 ;

Exprimant son appréciation à la République du Kazakhstan pour avoir accueilli la 7^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général ;

1. **SE FELICITE** de la création de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire (OISA), en tant que nouvelle institution spécialisée de l'OCI, qui servira d'organe exécutif pour la mise en œuvre des résolutions et programmes de l'OCI

dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire.

2. **SALUE** les États Membres de l'OCI qui ont déjà signé et ratifié le Statut de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire, et **EXHORTE** les autres pays membres à conclure tous les arrangements nécessaires pour adhérer audit Statut dans les meilleurs délais.
3. **SE FELICITE** de l'adoption du Plan d'action de l'OISA pour les projets agricoles et de sécurité alimentaire à court terme, par la Première session de l'Assemblée générale de l'OISA et **INVITE INSTAMMENT** les États Membres de l'Organisation à contribuer de manière effective à concrétisation des activités programmées.
4. **INVITE** tous les Etats membres de l'OCI et ses institutions compétentes à coopérer activement avec l'OISA, dans le domaine de sa compétence.
5. **EXHORTE** l'ensemble des Etats membres de l'OCI à :
 - a) Investir dans les infrastructures pour le développement du marché et de la chaîne de valeur, aux plans national et régional, y compris le transport des produits locaux, l'énergie, les TICs, les services de manutention d'après récolte, la transformation, le stockage et la distribution ;
 - b) Soutenir la production et l'utilisation du rapport coût-efficacité des intrants agricoles de qualité, de la mécanisation et des produits chimiques agricoles qui sont abordables et accessibles à toutes les parties prenantes ;
 - c) Investir dans la gestion efficace et efficiente de l'eau et des infrastructures d'irrigation afin de créer un système d'approvisionnement en eau, stable et prévisible, ainsi que de générer des énergies renouvelables abordables et fiables pour la production agricole ;
 - d) Adopter des mesures de protection des investisseurs dans le domaine de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire et veiller à garantir ce même type de protection dans tous les Etats membres de l'OCI.
 - e) Mettre en place des mesures et des mécanismes pour offrir des chances égales d'accès aux opportunités, y compris les terrains agricoles, les moyens

de production, les connaissances et les compétences, pour les femmes, les jeunes et autres groupes socialement défavorisés ;

- f) Appuyer la professionnalisation des petits producteurs et les exploitants familiaux, en leur garantissant des programmes de formation professionnelle ainsi que l'accès aux intrants.
6. **REITERE** la nécessité pour les Etats membres de l'OCI d'allouer une part plus considérable de leurs budgets nationaux aux programmes de développement agricole et à la sécurité alimentaire, conformément à la résolution pertinente de l'OCI.
 7. **DEMANDE** à nouveau aux Etats membres de l'OCI et à leurs organisations du secteur privé à accorder la priorité aux investissements agricoles, au renforcement des capacités et au transfert de technologie dans les Etats membres de l'OCI démunis.
 8. **APPELLE** une nouvelle fois les Etats membres concernés à soumettre à nouveau leurs projets cotonniers respectifs sous un format plus complet et bancable, tels qu'approuvés dans le cadre du Plan d'action de l'OCI pour le coton, et à manifester davantage d'intérêt pour les nouveaux projets identifiés et portant sur le renforcement de la coopération dans ce secteur économique névralgique.
 9. **DEMANDE** à l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire de :
 - a) Etudier davantage la possibilité d'établissement d'une Réserve de sécurité alimentaire de l'OCI, comme recommandée par la 4^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole, et soumettre une proposition pertinente à cet effet ;
 - b) Mener une étude détaillée à propos de la création d'un cadre de coopération de l'OCI qui sera opportun, orienté vers l'action, inclusif, à délais déterminés et général, et proposer, sur la base de cette étude, un cadre approprié et les modalités de sa mise en œuvre.
 10. **EXHORTE** les Etats membres de l'OCI à continuer de soutenir les projets régionaux et transfrontaliers destinés à promouvoir la coopération intra-OCI dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire ;
 11. **DEMANDE** aux Etats membres de l'OCI de faire connaître au Secrétariat Général dans les meilleurs délais leur désir d'organiser et d'abriter la 8^e Conférence

ministérielle sur la sécurité alimentaire et le développement agricole prévue en 2018 ;

12. **DEMANDE** au Secrétaire général d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente Résolution et d'en faire rapport à la Huitième Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole.

Résolution-OISA
TEY - 03022016